



LA SEYNE-SUR-MER

Guichet Unique
aux Familles

Dossier unique d'inscriptions

RESTAURATION-PÉRISCOLAIRE-ACCUEIL DE LOISIRS-SPORTS-CULTURE

ANNÉE SCOLAIRE 2023 - 2024

RETOUR DU DOSSIER DU 3 AVRIL AU 14 MAI 2023

CALENDRIER

- Prioritairement par la messagerie de votre compte sur le « Portail Famille »
- Par mail : guichet.unique@la-seyne.fr
- À l'accueil du Guichet Unique aux Familles, Espace Social Raybaud, 1 rue Renan



ATTENTION !!! PAS DE 2ÈME CAMPAGNE D'INSCRIPTIONS

Au-delà du 14 MAI 2023, les dossiers seront réceptionnés mais l'enfant ne pourra fréquenter **aucune activité avant le 02 OCTOBRE 2023**

PIÈCES A FOURNIR

- Dossier Famille
- Fiche enfant (une par enfant)
- Photocopie de l'attestation CAF ou MSA précisant le Quotient Familial (QF) en cours OU à défaut l'avis d'imposition
- Photocopie du jugement de divorce
- Fiche sanitaire nominative (une par enfant) pour le périscolaire et la restauration
- Photocopie de toutes les pages de vaccins du carnet de vaccination OU certificat médical du médecin traitant certifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations obligatoires

Si demande de pré-inscription en Accueil de Loisirs des Mercredis et/ou des vacances scolaires :

- Fiche sanitaire nominative (une par enfant) pour la Caisse des Écoles
- Photocopie de la dernière fiche de paie des 2 parents

Le Guichet Unique aux Familles se réserve le droit de refuser tout dossier incomplet ou en cas de non-paiement des sommes dues l'année précédente.

Informations générales

MISE EN PLACE D'UN P.A.I. OU D'UN ACCUEIL SPÉCIFIQUE POUR UN ENFANT

Afin de récupérer un dossier de demande, merci de bien vouloir prendre contact avec les personnes ci-dessous selon le temps d'accueil concerné.

Temps scolaire, temps périscolaire
et de restauration

Contacter le directeur de l'école

Contacter Mme Anita BERNARD
Référente P.A.I.
06.27.61.24.32
anita.bernard@la-seyne.fr

Espace Social Raybaud
Rue Renan – 2ème étage

Mercredis et vacances scolaires

Contacter Mme Jade FORNONI
04.94.06.97.88
jade.fornoni@la-seyne.fr

Espace Social Raybaud
Rue Renan – 2ème étage

Les trousse d'urgence doivent être apportées par les familles à Mme BERNARD avant la rentrée scolaire et sur la structure d'accueil de loisirs dès le 1^{er} jour.

Chaque lieu d'accueil fréquenté par l'enfant doit être pourvu d'une trousse d'urgence.

Activités sportives
Ecole Municipale des Sports
(Parc de la Navale)

Inscriptions

Samedi 9 Septembre 2023

(Pour les activités nautiques,
test d'aisance aquatique demandé)

Activités culturelles
Ecole Municipale des Beaux-Arts
(1 rue Messine)

Renouvellement d'inscriptions

du 9 au 12 Mai 2023 et du 22 au 26 Mai 2023

Nouvelles inscriptions

du 24 Juin au 31 Octobre 2023
à l'École des Beaux-Arts

Numéro de dossier Famille :
.....
(à récupérer au bas de votre
facture)

DOSSIER FAMILLE

ANNÉE SCOLAIRE
2023 -2024

1 ^{ER} RESPONSABLE	
TITULAIRE DU COMPTE FAMILLE, REDEVABLE DES SOMMES DUES ET MISE EN RECouvreMENT AUPRÈS DU TRESOR PUBLIC EN CAS D'IMPAYÉS	
CIVILITÉ	Nom (en majuscule) :Prénom (en majuscule) : (Conforme au Livret de Famille) Date de naissance (obligatoire) : Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/> Précisez : <input type="checkbox"/> En activité <input type="checkbox"/> En recherche d'emploi Profession : Adresse complète : Tél. Domicile : Tél. Portable : Adresse e-mail (en majuscule) : L'adresse e-mail est indispensable pour recevoir des informations générales (grèves, fermetures,...) et pour accéder au compte du « Portail Famille » en ligne. J'accepte de recevoir ma facture par mail : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
	DIVERS
SITUATION FAMILIALE	<input type="checkbox"/> Parents mariés ou pacsés <input type="checkbox"/> Parents en union libre ou en concubinage <input type="checkbox"/> Famille monoparentale <input type="checkbox"/> Parents divorcés ou séparés* <input type="checkbox"/> Famille recomposée <input type="checkbox"/> Veuf (ve) *En cas de divorce ou de séparation, l'autorité parentale est : <input type="checkbox"/> Conjointe <input type="checkbox"/> Exclusivement à la mère <input type="checkbox"/> Exclusivement au père *En cas de divorce ou de séparation, la résidence de l'enfant est : <input type="checkbox"/> Chez la mère <input type="checkbox"/> Chez le père <input type="checkbox"/> Garde alternée <input type="checkbox"/> Autre Dans le cas où l'un des 2 responsables légaux ne serait pas autorisé à récupérer l'enfant, merci de bien vouloir nous fournir une copie du jugement de divorce ou une copie de la convention homologuée auprès du Juge aux Affaires Familiales.

2ÈME RESPONSABLE DE L'ENFANT

CIVILITÉ

Nom (en majuscule) :Prénom (en majuscule) :
(Conforme au Livret de Famille)

Date de naissance (obligatoire) :

Père Mère Autre

En activité En recherche d'emploi Profession :

Adresse complète :

Tél. Domicile : Tél. Portable :

Adresse e-mail (en majuscule) :

L'adresse e-mail est indispensable pour recevoir des informations générales (grèves, fermetures,...) et pour accéder au compte du « Portail Famille » en ligne.

PERSONNES AUTORISÉES

Je, soussigné(e), Mme M.

- Autorise par ordre de priorité, les personnes majeures (autre que les parents) nommées ci-dessous à RÉCUPÉRER mon ou mes enfant(s) :

Nom - Prénom	Qualité	Tél. portable

- Désigne par ordre de priorité, les personnes majeures (autre que les parents) nommées ci-dessous à PRÉVENIR en cas d'accident :

Nom - Prénom	Qualité	Tél. portable

J'accepte que le responsable de l'activité municipale prenne toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence ou d'accident grave survenant à mon enfant pouvant entraîner une hospitalisation,

Je certifie l'exactitude des renseignements portés à la connaissance du service du Guichet Unique aux Familles,

Je m'engage à communiquer tout changement relatif aux renseignements donnés au service du Guichet Unique aux Familles,

J'autorise la diffusion de mon adresse mail aux services de la mairie de La Seyne-sur-Mer (autres que le guichet unique : informations écoles et activités enfants) afin de recevoir des informations relatives à la Ville Oui Non

J'atteste avoir pris connaissance des règlements intérieurs spécifiques à chaque activité,

J'atteste avoir pris connaissance du règlement administratif général du Guichet Unique aux Familles.

La Seyne-sur-Mer, le/...../2023

Signature des Responsables Légaux



Calendrier de pré-inscriptions aux Accueils de loisirs Vacances scolaires 2023 - 2024

A CONSERVER
PAR LA FAMILLE

LISTE DES ACCUEILS DE LOISIRS

MATERNELLES	ÉLÉMENTAIRES
Saint-Exupéry	Saint-Exupéry
Léo Lagrange	Léo Lagrange
Jean-Jacques Rousseau	Jean-Jacques Rousseau
Derrida	Renan
Anatole France	Martini
	Marcel Pagnol (10 – 14 ans)

PÉRIODES DE PRÉ-INSCRIPTIONS*

*pour toutes demandes de pré-inscriptions, obligation de fournir les fiches de paie des 2 parents.

VACANCES SCOLAIRES	PÉRIODES DE PRÉ-INSCRIPTIONS
Vacances de La Toussaint (du 23 Octobre au 3 Novembre 2023)	<u>du 18 au 22 Septembre 2023</u>
Vacances de Noël (du 25 Décembre au 5 Janvier 2024)	<u>du 20 au 24 Novembre 2023</u>
Vacances d'Hiver (du 26 Février au 8 Mars 2024)	<u>du 22 au 26 Janvier 2024</u>
Vacances de Printemps (du 22 Avril au 3 Mai 2024)	<u>du 18 au 22 Mars 2024</u>
Vacances d'été (à compter du 8 Juillet 2024)	<u>du 3 au 7 Juin 2024</u>

MODALITÉS DE PRÉ-INSCRIPTION

- **PRIORITAIREMENT** via votre messagerie personnelle du Portail Famille
- Par mail (guichet.unique@la-seyne.fr)
- Auprès du Guichet Unique aux Familles
- Par téléphone au 04.94.06.90.98

VALIDATION DÉFINITIVE DE LA PRÉ-INSCRIPTION

La validation **définitive** de votre ou vos enfant(s) en accueil de loisirs pour les vacances vous sera confirmée par mail 10 jours après votre pré-inscription et sera conditionnée à un pré-paiement.

Si votre enfant ne peut être accueilli, vous en serez informé(e) par mail.